Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202324-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 2 mars 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1925

Création d'un emploi permanent de chargé de mission « Visites et Formations »

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD84), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Nathalie CHEVILLARD (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMEOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR)

Participaient également (non-votants) : Marion CLEMENT (TPM), Marion MAGNAN (CD04), Céline HAYOT (CR), Géraldine POLLET (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Sylvie GAILLARD (CESER), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09
Quorum atteint

Vu La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Vu L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu Le code général de la fonction publique ;

Considérant Que L'Agence a souhaité structurer son offre en matière de formation/sensibilisation des collectivités à travers la mise en place :

- D'un Biodiv'tour, offre de visites gratuites pour sensibiliser les élus et techniciens des collectivités à la préservation de l'eau et de la biodiversité via des réalisations concrètes remarquables,
- D'une offre de formation des élus sur la Nature en ville dans le cadre du projet Life Nature for city life pour les élus des 3 territoires métropolitains entre septembre 2021 et décembre 2022.

Considérant Que ces deux actions ont pu se mettre en place grâce au recrutement d'un renfort temporaire qui a permis d'appuyer la chargée de mission « Aménagement et biodiversité » en charge du déploiement, et ont nécessité un renfort pour :

- Participer au montage du déroulé pédagogique
- Réaliser le plan de communication et les supports en lien avec le pôle communication
- Développer les partenariats avec les collectivités hôtes pour les visites notamment
- Renseigner les collectivités et gérer les inscriptions
- Organiser les visites et les formations

Que concernant les visites, aujourd'hui, le Biodiv'tour s'est largement déployé en proposant 7 visites qui ont permis d'accueillir, en 2022, 150 élus et techniciens. Les partenaires ont souhaité continuer à déployer et diversifier ces visites ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 013-251301099-20230302-CS203202324-DE

Que concernant la formation des élus, l'offre de formation des élus sur la nature en ville a rencontré un vif succès avec 117 élus formés et plus de 600 participants. Le projet Life Nature for city Life s'est terminé au 31 décembre 2022. Les besoins en formation des élus sur les sujets de la transition écologique restent très importants. Les partenaires ont souhaité notamment dans le cadre de la suite du Life mais aussi au regard des besoins remontés dans différentes instances (AGORA, Stratégie des aires protégées…) que l'ARPE-ARB continue son action de formation des élus ;

Que l'ARPE-ARB prévoit pour 2023 :

- Des ateliers territoriaux en partenariat avec les intercommunalités membres et les associations d'élus,
- Le dépôt d'une action « visites et formations » dans le cadre du Life Stratégie Nature porté par l'OFB national pour permettre à l'ARPE-ARB de structurer son offre de formation multithématique sur 2024-2031.

Qu'au regard des besoins et de ses axes d'intervention prioritaires, l'ARPE-ARB souhaite créer un poste permanent « Visites et formations » qui permettra de pérenniser les missions existantes et développer la stratégie de sensibilisation/formation de l'Agence. Ce poste sera directement rattaché à la Direction Générale ;

Que le chargé de mission « Visites-Formations » aura pour missions principales :

1. La mise en œuvre et le déploiement du Biodiv'tour (mise à jour du catalogue, création de nouvelles visites, partenariat avec les collectivités hôtes, suivi du plan de communication, démarchage des collectivités, …)
2. L'organisation d'ateliers de formation/sensibilisation dédiés aux élus et techniciens de collectivités en lien avec les chargés de mission thématiques
3. L'appui de la direction à la structuration d'une offre de formation/sensibilisation de l'Agence
4. La participation aux dépôts de demandes de subvention liées à la mission et notamment le dépôt de l'action « Sensibilisation/formation à la préservation de la biodiversité à destination de 3 publics : collectivités, agriculteurs et entreprises » dans le cadre du Life Stratégie Nature portée par l'OFB national
5. Le suivi et le renouvellement de l'agrément « Formation des élus »
6. Rédaction des bilans et des présentations relatifs à la mission
7. Participation aux réunions internes

Ouï L'exposé de la Présidente ;

Après en avoir délibéré le Comité syndical décide :

- De créer un emploi permanent de chargé de mission « Visites et formations » au grade ingénieur territorial, filière technique, catégorie A, ou au grade d'attaché territorial, filière administrative, catégorie A, rattaché à la Direction Générale à compter du 2 mai 2023 ;
- D'engager la procédure de recrutement, conformément au profil de poste établi et aux conditions susmentionnées,
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B de la filière administrative dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Fait et délibéré à Marseille, le 2 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT